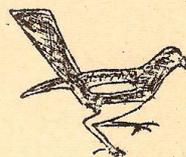
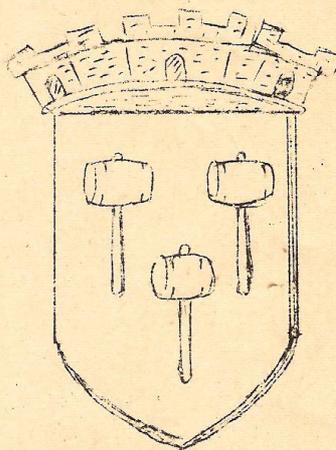
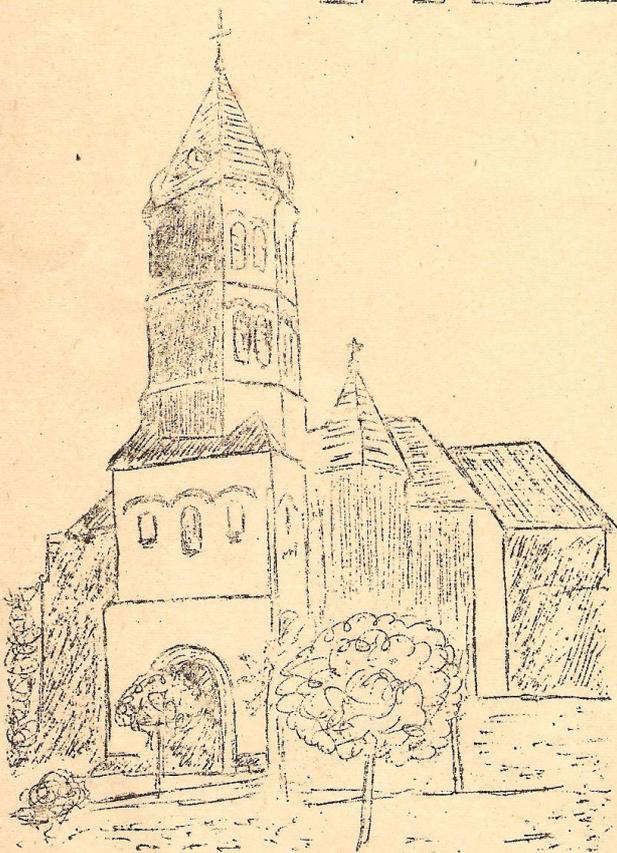


NOTRE



VILLAGE



BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION  
ET DE LIAISON DE LA COMMUNE DE  
MONCHY-LAGACHE.

N° II

FEVRIER 1972 .

Que ce bulletin vous apporte à tous avec son lot d'informations et de chroniques diverses, les vœux les meilleurs de votre Municipalité!

Que chacun, en particulier les nouvelles familles de notre village soit réconforté de se sentir membre d'une communauté bien vivante et véritablement accueillante!

Notre village se doit d'être de plus en plus dynamique pour continuer une expansion que les circonstances favorables nous obligent à poursuivre.

Les constructions viennent de reprendre malgré quelques aléas dus au fait que les terrains se trouvent dans la vallée sur un sous-sol alluvionnaire. Il a fallu envisager des travaux supplémentaires, c'est à dire des semelles armées à chaque logement. Souhaitons que ces six logements soient occupés comme prévu à l'automne prochain.

A côté du terrain des sports, le lotissement des Wauyères de la Sté BONDUELLE doit aussi se concrétiser en 1972 avec un nouveau plan d'aménagement et toutes les précautions voulues.

De l'autre côté de la route, la commune envisage de créer un autre lotissement derrière le café FLEVET et dans les marais qui ont été remblayés par de la terre apportée par la Sté BONDUELLE. Ces transports de terre ont parfois contrarié les riverains et les usagers de la route, mais l'occasion unique de combler une partie des marais dans le centre du village ne pouvait être négligée. D'ailleurs la route et les accotements ont été remis en état après les travaux.

Par ailleurs, devant des nouvelles demandes provoquées par l'expansion de l'usine d'Estrées, la commune s'est préoccupée de trouver d'autres terrains disponibles dans l'immédiat. Des terrains bien situés peuvent être cédés rapidement à des candidats éventuels. Tous renseignements à ce sujet peuvent être obtenus à la mairie.

Pour terminer le tour d'horizon communal, rappelons:

-Que nous avons eu le plaisir de voir réouvrir la 4<sup>e</sup> classe de l'école.

-Que les plus grands élèves sont allés à la piscine tous les mercredis matin avec ceux de Quivières et de Tertry.

-Que la poste a de nouveau un receveur titulaire, mais avec un service moins complet. Monsieur BECLIN distribuant le courrier le matin, la poste ne peut être ouverte que l'après-midi; elle ne fonctionne le matin que pour les timbres et le téléphone.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Bienvenue à tous les nouveaux habitants de Monchy:

Mr et Mme BECLIN à la poste

Mlle DESJARDINS à l'école

Mr et Mme GOMEZ au lotissement de "La Terrière"

Mr et Mme PLISSART au quartier de la râperie

Mme CLIN à Douvieux

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Compte-rendu des réunions du Conseil Municipal

1<sup>o</sup> - Travaux d'assainissement: Un projet du tout à l'égout a été présenté par Mr LEGGIA ingénieur du Génie Rural. Après plusieurs réunions et discussions, le Conseil a décidé dans sa séance du 26 novembre, à une assez forte majorité, de ne pas donner suite actuellement à ce projet, étant donné son coût important. Le problème restera posé pour plusieurs cas de pollution, entre autres celui des Maisons familiales de Méreaucourt.

2<sup>o</sup> - Trottoirs et bordures: Le Conseil Municipal a donné son accord pour la réalisation de trottoirs de la râperie à la rivière. Le devis présenté par les Ponts et chaussées se monte à 180 000 F. dont 41% seront subventionnés. Une étude supplémentaire a été demandée pour prolonger le trottoir côté Est de l'Omignon au café Bochart.

3<sup>o</sup> - Étang: Mr le Maire donne le compte-rendu des projets d'aménagement d'un étang communal. Les travaux ont été adjugés à l'Entreprise Lambert pour un peu moins de 30 000 F. Les travaux commencés fin novembre ont dû être interrompus à cause de la remontée des eaux dans les marais. Ils

ne pourront être repris que l'été prochain.

4° - Le Conseil Municipal avait décidé, avant qu'ils ne soient implantés, d'exonérer de la patente pendant cinq ans les Ets CHARLOT. Certaines clauses prévues pour cette exonération n'ayant pas été remplies par les dits établissements, les contributions directes ont opposé un veto absolu.

5° - Lotissement des "Peupliers": Le Conseil a donné son accord pour la réalisation d'un lotissement le long de l'Omignon au lieu-dit "Le Grand Marais". Mr NOVAK, architecte a présenté un avant-projet qui devra être revu en fonction de l'acquisition d'une parcelle derrière le café Piévet et de la création d'une route d'accès entre celui-ci et le terrain de Mr Caussin dont la commune acquerra une petite largeur.

6° - Chemin pédestre (de Méreaucourt à Monchy): Le Conseil a donné son accord pour l'acquisition à Mr Eugène LEVERT d'une bande de terrain permettant l'accès au terrain des sports depuis le C.D.45. Un chemin pédestre y est créé. Prolongé le long du terrain des sports, il rejoint la rivière et le chemin du Bau. Ce raccourci sera sans doute apprécié par les écoliers et les mères de famille du quartier de la "Terrière".

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

#### BUREAU D'AIDE SOCIALE.

Les membres du Bureau d'Aide Sociale étaient renouvelables. En plus des membres du Conseil (Mlle CASTEL, Mme BONDUELLE, Mr DESMARQUEST et Mr MERLIER) siégeant de droit au Bureau d'Aide Sociale, quatre membres extérieurs au Conseil ont été choisis. Ce sont Mme MAZIER, Mme RIGAUD, Mr DUBREUIL Jean-Joseph, et Mr LAMPIETTI.

Après enquête écrite, visites à domicile et après plusieurs réunions qui avaient pour objet de définir les bases les plus justes possibles, une révision générale des attributions a été réalisée. Le critère essentiel est: "les revenus (retraites, pensions, locations de maisons et terres) ne doivent pas être supérieurs au plafond en vigueur pour le bénéfice du fonds de solidarité, soit au 1<sup>o</sup> décembre 1971: 4900 F. ~~xxxxxxx~~ pour une personne seule ou 7350 F. pour un ménage.

Le rôle de la commission n'est pas facile. Des décisions parfois sévères ont été prises, mais chacun peut être assuré que seul le souci de justice et d'équité a finalement prévalu.

Pour les attributions de charbon, seuls les ayant-droit vivant seuls ou avec des personnes ne disposant pas elles-mêmes d'un revenu minimum, ont droit à une attribution par foyer.

Une certaine somme a été réservée au budget pour aider provisoirement certaines familles dans une situation matérielle difficile.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

#### ASSOCIATION " LES AMIS DES VIEUX "

A l'initiative de Mr J. PRESTEL, cette association a été créée dans le but d'organiser des manifestations, de recevoir des dons pour compléter l'action du Bureau d'Aide Sociale.

Ainsi, le bénéfice d'un bal organisé le 4 décembre et divers gestes généreux (Ets BONDUELLE, Ets CHARLOT, Mr MELLAS, Mr HOUQUET, Mr BOILLEAU, Mr DAILLIEZ, mariages ISTE-DUBREUIL - GODART-DEVENDEVILLE) ont permis à cette association de prendre en charge le colis annuel de Noël qui a été distribué aux plus de 70 ans.

Rappelons aussi la réussite du repas des "Anciens" qui groupa environ 70 personnes dans une très bonne ambiance.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

#### ARBRE de NOEL.

La fête de l'Arbre de Noël gâta environ 200 jeunes de moins de 14 ans. La séance fut animée par la jeune école de musique et la toute nouvelle chorale de Mlle DEVENDEVILLE.

DEUX TEMOIGNAGES DU DYNAMISME DE NOTRE VILLAGE.

-1°-- Concours des villages fleuris:

Monchy a été classé 2° de sa catégorie dans l'arrondissement de Péronne et 5° dans le département.

Les lauréats du classement local ont reçu des lots (revues concernant le jardin).

Souhaitons que l'effort entrepris depuis quelques années se poursuive et qu'en particulier les devantures des maisons soient l'objet de soins particuliers.

-2° --Concours "Village que j'aime":

Monchy a été classé 2° de la région Picardie. La commune a reçu une médaille et un prix de 500 F. D'autre part Monchy est appelé avec trois autres communes picardes à concourir sur le plan national.

Pour établir le classement de ce concours, il a été tenu compte de toutes les initiatives et réalisations du village. Pour Monchy, le dossier a rappelé:

a/-La création du C.E.T.A. de Ham-Vermandois au début de 1953 par Mr CARBONNAUX. C'était alors le seul de la Somme.

b/-La fondation de la C.U.M.A. en 1943 par Mrs R.GRU, J.DUPARCQ et M.DUCLERCQ; c'était la première du département.

c/-La réalisation considérable de l'Association foncière pour moderniser les structures agricoles du village: remembrement, aménagement de 9 km de chemins qui valorisent toutes les exploitations du village.

d/-La création de l'Association d'Aides Familiales rurales en 1958 par Mr et Mme DOUILLET. Cette association a été pendant de nombreuses années une association pilote du département jusqu'à sa mise en sommeil cette année.

e/-La création de l'Association Familiale pour la Ruche Enfantine en 1965 par Mme DESMARQUEST.

f/-L'existence de la Fanfare Ste Cécile depuis 1884. Celle-ci a fourni de nombreuses générations de musiciens et reste la seule fanfare du canton de Ham.

g/-Les réalisations sportives: football, tennis, ping-pong,

h/-Les lotissements de terrains et les constructions diverses qui prouvent que le village est tourné vers l'avenir.

Ce rappel est fait non par chauvinisme ou esprit de clocher, mais pour justifier un honneur qui échoit à la commune et qui revient à tous ses habitants depuis plusieurs générations.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

1° - Arrêté municipal sur la divagation des chiens: Afin de ne plus voir des chiens errants commettre des dégâts en plaine, chez les particuliers et être la cause d'accidents.

2° - Arrêté municipal concernant la circulation sur les chemins aménagés lors du remembrement: Certaines portions qui seront signalées par des panneaux seront interdites du 10 novembre au 10 mars aux chargements de plus de 10 tonnes. L'observation de la réglementation des barrières de dégel devra aussi être respectée sur tous les chemins et rues du village.

3° - Décharge et ordures ménagères: A partir du 1° samedi de mars le ramassage des ordures ménagères sera effectué tous les 15 jours. Par ailleurs la décharge de Montécourt est maintenant interdite et sera très prochainement supprimée.

4° - Bibliobus: Des livres en dépôt à la mairie peuvent être prêtés gratuitement à la population. Les prêts ont lieu aux heures de permanence de la mairie (mardi et vendredi de 18 à 20 heures)

5° - Evolution de la population de Monchy: Elle était de 651 habitants en 1961;

Elle est actuellement de 693 habitants.

ETAT-CIVIL du 2° semestre 1971:

Naissances: BOROWICKI Nathalie (23 novembre) -FOURNIER François (27 octobre) - GOOSSENS Virginie (23 novembre) - LAROUZE Carole (4 décembre) - LEGROS Karine (25 décembre).

Mariages: MASCRE Paul & BOUGERET Henriette (15 juillet)  
MAILLARD Jean-Jacques & LEFEVRE Bernadette (28 aout)  
ISTE Jean-Claude & DUBREUIL Anne-Marie (30 aout)  
GODART Jean-Paul & DEVENDEVILLE Françoise (16 octobre)

Décès: LOCATELLI Bernadette (20 aout) - LEROUX-GAUSSUIN Charlotte (24 aout) - BOCHART Gaston (11 octobre) - DREUX-COCQ Reine (23 octobre) - LESCARCELLE-BETHERMAIN Marie dite Eva (5 novembre) - LEVERT Moïse (17 décembre) .

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

D O N      d u      S A N G .

La collecte annuelle du sang aura lieu le vendredi 10 mars de 15 heures à 19 heures à la salle des fêtes de Monchy-Lagache.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

LES SOCIETES LOCALES .

MONCHY-ATHLETIC-CLUB: Quatre équipes disputent avec des résultats très honorables les différents championnats du Santerre. Près de 60 licenciés défendent les couleurs du M.A.C. encadrés par des dirigeants dévoués qui souhaiteraient être aidés par d'autres bonnes volontés. Les deux équipes de jeunes "Cadets" et "Minimes" sont particulièrement brillantes dans leurs catégories occupant actuellement les 2° et 3° places.

FANFARE SAINTE CECILE: Comme pour le 1° semestre 1971 la fanfare a tenu ses engagements et sa présence à toutes les manifestations a été appréciée notamment à Tertry où pour renouveler une vieille tradition elle donna un concert le jour de la fête locale avec la participation de la Clique sous la direction de Mr LEULIER.

Lors de la cérémonie de l'Arbre de Noël les élèves musiciens ont été très applaudis. A l'issue du concert, ils ont remis un cadeau à leurs dévoués professeurs Mrs LECONTE et LEVERT qui ont été très touchés par cet aimable geste de reconnaissance.

Bravo les Jeunes. Encore un peu de persévérance et tout ira pour le mieux pour la Fanfare et la renommée de notre village.

Nous tenons à féliciter Mr DESJARDINS d'Athies, nouvelle recrue qui occupera le pupitre d'alto ainsi que Mr LEYSSENS de Tertry pour sa rentrée dans la société.

Dates à retenir: Le bal de la Musique aura lieu comme chaque année le dimanche de Pâques mais cette fois avec un nouvel orchestre de bonne réputation. Et vraisemblablement dans le courant de mars aura lieu un grand concert avec la participation de quelques éléments de la Musique de l'Air.

LES PRISONNIERS CIVILS: Le 20 décembre dernier une nombreuse assistance parmi laquelle on remarquait Mr FLAMICOURT, président départemental de l'Association et son porte-drapeau, a accompagné à sa dernière demeure Moïse LEVERT ancien prisonnier civil 1914-18. Nous présentons à sa famille nos sincères condoléances.

LES ANCIENS PRISONNIERS DE GUERRE: La section des A.C.P.G. de Monchy a organisé, lors de la fête de l'Arbre de Noël de la commune, une tombola au profit de sa caisse de secours. Elle remercie la Municipalité de cette occasion et toutes les personnes qui ont acheté des billets; elle félicite les gagnants et remercie les donateurs qui ont offert des lots: Charcuterie FOURNIER, Garage TRINCART, Magasins BOILLEAU & DAILLIEZ, Conserveries BONDUELLE.

A 27 ans de l'armistice de 1945, à 54 ans de celui de 1918, sans vouloir en remonter à personne, les Anciens Combattants déplorent

les affrontements actuels et les horreurs qui en sont les effets en Israël, au Vietnam et en Inde actuellement.

Comme chaque année, et particulièrement pour 1972, notre souhait est la paix pour tous les peuples et "plus jamais la guerre"...

ASSOCIATION FAMILIALE DES AIDES RURALES: L'Association de Monchy est en sommeil: en effet Mlle CADET nous a quittés depuis le début de septembre pour se perfectionner et envisager la carrière d'infirmière. C'est son droit; c'est même formidable, mais nous pouvons quand même regretter son départ. Dévouée, discrète, compétente, c'est une fois partie qu'on mesure le vide. La Fédération départementale ne pouvant mettre à notre disposition une nouvelle Aide, nous ne pouvons pour le moment reprendre du service, à notre grand regret.

Les membres du bureau remercient la Municipalité d'avoir bien voulu doubler le montant de la subvention pour l'année 1971; ils remercient également la famille LEFEVRE Lucien pour la somme d'argent qui a été remise à l'association lors du mariage de leur fille Bernadette.

ASSOCIATION FAMILIALE POUR LA RUCHE ENFANTINE: Cet été, à la satisfaction générale, la Ruche Enfantine a fonctionné du 19 juillet au 13 aout. Les enfants ont été heureux de retrouver jeux, travaux manuels, promenades. La Ruche a été clôturée par une séance récréative très réussie. Les parents étaient venus nombreux applaudir leurs enfants; ils purent admirer aussi tous les objets que ceux-ci avaient faits et qui témoignaient du goût et de la patience des monitrices. Bravo à celles-ci: Mlles DEVENDEVILLE V. et GRIZARD O. et merci pour tout le dévouement qu'elles ont témoigné à nos enfants. Nous serons heureuses de les voir s'occuper encore de la Ruche en 1972.

L'Association familiale souhaite comme chaque année que les personnes désirant confier leurs enfants à la Ruche viennent nombreuses à la réunion qui aura lieu en mars ou avril, et donnent les inscriptions par écrit avant la fin de mai, ceci afin de prévoir une 2° aide monitrice, suivant le nombre d'inscrits.

o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o

HISTOIRE LOCALE

Le blason figurant au début de ce journal est celui de la commune de Monchy-Lagache. Il figure sur l'Armorial de la Somme qui vient de paraître, et est accompagné du texte suivant:

"Monchy-Lagache, commune du canton de Ham, arrondissement de Péronne, porte : " de gueules à trois maillets d'or " .

La commune a repris les armes de la maison de Monchy. le personnage le plus célèbre de cette famille est le maréchal de Monchy, marquis d'Hocquincourt, mort en 1658. Ornements extérieurs: croix de guerre 1914-18 avec palme. Citation à l'ordre de l'armée du 27 octobre 1920 "Courageuse cité située dans la zone de bataille pendant la guerre dont les habitants ont vu leurs biens saccagés et leurs demeures anéanties. S'est signalée par la belle énergie morale dont elle a fait preuve en dépit des misères et des graves dommages qu'elle a subis. A bden mérité du pays. ( Journal Officiel du 30 octobre 1920).

Le toponyme de MONCHY-LAGACHE apparaît dès le XIV° siècle. On pourrait voir dans la 2° partie du nom "L'Agache", qui veut dire "pic" en Picard.

§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§  
§§§§§§§§§§§§§§§§§§  
§§§§§§§§§§§§§§§§§§  
§